Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260414-202604015SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Référence
2026-04-015

Objet de la délibération
BATIMENTS - REHABILITATION BATIMENT EN COMMERCE 1 RUE EMILE BERNARD LOGEMENT 1 BIS RUE EMILE BERNARD

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 15/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 14 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, EKSI Selin, GLET Aurore, GOLIVET Lucile, LE BRET Alix, ROUXEL Isabelle, MM : ADRUBAL Valéry, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas, SARRAZIN Jacques.

Excusés : BOUGET Didier donne pouvoir à DROUILLER Mickaël.
THIN Kavinn donne pour voir à ROUXEL Isabelle.

A été nommé secrétaire : PABOEUF Patrick.

Objet de la délibération :
BATIMENTS - REHABILITATION BATIMENT EN COMMERCE 1 RUE EMILE BERNARD LOGEMENT 1 BIS RUE EMILE BERNARD

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le réseau des eaux usées du bâtiment était bouché depuis mi-janvier à fin mars, plusieurs interventions des entreprises avant de trouver le problème.

Le locataire du logement ne pouvait plus utiliser ses sanitaires, machine à laver, évier etc.… il utilisait les sanitaires du commerce, le commerce a été moins impacté.

Il est proposé de faire un geste sur le loyer du logement.

Après délibération, le Conseil Municipal accorde un mois de loyer gratuit au locataire du logement, soit le mois d'avril 2026.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/04/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT